



Dette huissier sans echeancier

Par **patou332**, le **06/04/2015** à **03:12**

Bonjour, mon mari a une dette depuis 1996 de 15000euros avec interet annuel de 2% accord signé chez notaire dont nous n'avons pas de copie, nous payons par procédure à l'amiable par huissier depuis cette date. nous avons eu un acte au départ nous signifiant une 1ere partie à régler de 3000euros nous avons convenu de 76 euros par mois puis plus de nouvelles, quelques courriers à l'occasion de retard plutôt rare. l'année dernière j'ai oublié 1 paiement puis 2 sans nouvelles ni relance comme à l'accoutumée alors nous avons pensé que la dette était finie de payer. Puis sans doc officiel nous avons douté et nous avons repris les versements en début d'année, mais nous ne savons pas où nous en sommes depuis tout ce temps sans échéancier ou bilan annuel. Est-ce normal de n'avoir aucun signe en 19 ans, doit-on avoir des docs sur l'état de la dette? Merci pour tout conseil que vous pourriez nous apporter. Je pensais de mon côté saisir la chambre départementale des huissiers.